



COMMUNIQUÉ DE PRESSE FO Transports UNCP, FO CHEMINOTS, FEETS FO

Nouvelle remise en cause du droit de grève dans les transports : Les fédérations FO des transports mèneront le combat contre cette régression constitutionnelle!

Nos trois fédérations Force Ouvrière - Fédération des Transports et de la Logistique, Fédération des Cheminots et Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services - dénoncent fermement la remise à l'ordre du jour du parlement d'une proposition de loi visant à encadrer davantage le droit de grève dans les transports de passagers, inscrite par le groupe Droite républicaine dans sa niche parlementaire du 22 janvier 2026.

Déjà adopté par le Sénat en 2024, ce texte s'inscrit dans la continuité de la loi du 21 août 2007, qui avait fortement restreint l'exercice du droit de grève des salariés des transports. Il constitue une nouvelle atteinte à un droit de valeur constitutionnelle.

Sous couvert de « continuité du service public », ce projet prévoit notamment :

- la possibilité de suspendre le droit de grève 30 jours par an sur certaines périodes dites sensibles (congés scolaires, jours fériés et événements),
- l'allongement des délais de déclaration individuelle,
- la transformation du service minimum en service garanti par la réquisition,
- la remise en cause des préavis de grève et des mouvements de courte durée,
- l'instauration de sanctions disciplinaires contre les grévistes.

Ce texte fallacieux, qui prétend garantir un droit à la mobilité des citoyens aujourd'hui essentiellement atteint par le manque de financement des infrastructures et des moyens de fonctionnement, ne se base sur aucune donnée statistique et vise clairement à affaiblir la capacité de mobilisation des salariés et à dissuader l'exercice individuel du droit de grève.

Ce texte donne aux employeurs et gouvernements des périodes sans contestations possibles pour attaquer notre édifice social et nos acquis démocratiques.

Nos trois fédérations rappellent que les mobilisations, notamment dans les transports, sont des éléments déterminants de la lutte sociale. S'y attaquer, c'est affaiblir le mouvement ouvrier et les travailleuses et travailleurs dans leur ensemble.

Nos fédérations rappellent, contre tous les fantasmes colportés par les médias, que le droit de grève est déjà largement encadré par une obligation de préavis et qu'il entraîne une perte de salaire systématique des salariés grévistes.

Nos trois fédérations condamnent avec la plus grande vigueur cette nouvelle offensive sociale. Si ce projet devait poursuivre son parcours parlementaire, nos fédérations s'y opposeraient sans relâche et mobiliseraient l'ensemble des salariés des secteurs concernés.

Le droit de grève n'est pas négociable.